



ASSEMBLEE

★ ★ ★

SECRETARIAT GENERAL

★ ★ ★

N° 30-2006/APS

Du 27 juillet 2006

AMPLIATIONS

Com Del	1
Congrès	1
Gouvernement	1
APS	40
SGPS	4
SAPS	1
Trésorier	1
Directions	11
JONC	1
Intéressés	2

DELIBERATION

**portant désignation de représentants de la Province Sud
dans divers organismes extérieurs**

L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Délibérant conformément à la loi n° 99-209 du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 15-2004/APS du 27 mai 2004 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs ;

Vu la délibération n° 18-2004/APS du 15 juillet 2004 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs ;

Vu la délibération n° 25-2004/APS du 18 août 2004 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs ;

Vu la délibération n° 28-2004/APS du 9 septembre 2004 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs ;

Vu la délibération n° 32-2004/APS du 7 octobre 2004 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs ;

Vu la délibération n° 45-2004/APS du 17 décembre 2004 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs ;

Vu la délibération n° 11-2005/APS du 14 avril 2005 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs ;

Vu la délibération n° 22-2005/APS du 18 août 2005 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs ;

Vu la délibération n° 35-2005/APS du 1^{er} décembre 2005 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs ;

Vu la délibération n° 05-2006/APS du 10 janvier 2006 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs ;

Vu la délibération n° 17-2006/APS du 30 mars 2006 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs ;

Vu la délibération n° 23-2006/APS du 13 juin 2006 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs ;

A ADOPTE EN SA SEANCE DU 27 JUILLET 2006 LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT:

ARTICLE 1^{er} : La Province est représentée au sein des organismes et comités énumérés ci-après par :

Secteur de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

Commission des aides à l'habitat

M. Rolland MANEA remplace **M^{me} Eliane IXEKO**.

Commission d'appels d'offres des marchés provinciaux

M^{me} Reine-Marie CHENOT remplace **M^{me} Eliane IXEKO**, en qualité de suppléante de M. Jean-François DINEVAN.

Secteur de la santé et de l'action sociale

Commission d'orientation et de reclassement des handicapés (CORH)

M^{me} Corinne VOISIN remplace **M^{me} Eliane IXEKO**, en qualité de titulaire,

M^{me} Anne-Marie SIAKINÚU remplace **M^{me} Corinne VOISIN**, en qualité de suppléante.

Conseil de famille (dispositif d'accouchement sous le secret dans le cadre de la protection de l'enfance)

M^{me} Reine-Marie CHENOT remplace **M^{me} Eliane IXEKO**, en qualité de titulaire.

Instance de coordination gérontologique de la province Sud

M^{me} Reine-Marie CHENOT remplace **M^{me} Eliane IXEKO**, en qualité de suppléante.

Secteur de l'environnement

Comité des installations classées

M^{me} Gentiane BISIO remplace **M. Raymond KOTEUREU**.

Secteur de l'emploi et de la formation professionnelle

Mission d'insertion des jeunes (M.I.J)

M^{me} Gentiane BISIO remplace **M. Rolland MANEA** à l'assemblée générale.

Secteur de l'enseignement et de la culture

Bibliothèque Bernheim

au conseil d'administration

M^{me} Gentiane BISIO remplace **M^{me} Corinne VOISIN**, en qualité de suppléante de **M^{me} Isabelle OHLEN**

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Commissaire délégué de la République et publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Le Président

Philippe GOMES